Procès-verbal

Réunion du conseil d'établissement de l'école primaire des Mésanges

Date: 27 mai 2024 **Heure**: 18 h 30

Endroit: Gymnase de l'école du Christ-Roi

NOM, Prénom	Présent	Absent
Membres parents		
1. Audrey Briand		Х
2. Marc-André Côté (président)	Х	
3. Marie-Ève Collin		X
4. Marie-Pierre Lachance(secrétaire)	Χ	
5. Corinne Thériault-Beauchamp	X	
(vice-présidente)		
6. Maxime Thibault	X	
Membres enseignants		
Elodie Arcand pour Caroline Bélair	Х	
2. Lyne Melançon		X
3. Nadia-Isabelle Coderre pour	X	
Nancy Riberdy		
Mary de la constant d		
Membres professionnels		V
1- Francine Durand		X
2- Anne-Gabrielle Malo		X
3- Sophie Paquette 4- Arianne Gauvreau	X	X
Membres du service de garde		
1. Rousselle, Dominique	X	
Membres soutien		
Membres somen		
1- Allard, Laurence	Х	
Membres de la communauté		
1- Emylou Lapalme		Х
T Employ Edition		A
Membres de la direction		<u> </u>
1. Andréanne Bordeleau	V	
(Direction adjointe)	X	
Martine Bousquet (Direction)	Χ	
3. Nancy Riberdy	Х	
(Direction adjointe)	^	

1. Mot de bienvenue

Le mot de bienvenue est fait par M. Côté.

2. Vérification du quorum

Il y a quorum.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est **proposé par Laurence Allard** et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour du 27 mai 2024.

C.É. 20240527-043

4. Questions orales du public

Il n'y a aucune question du public.

5. Adoption et suivi du procès-verbal de la rencontre du 15 avril 2024

Il est **proposé par Corinne Thériault-Beauchamp** et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal et les suivis.

C.É. 20240527-044

6. Points de la direction

6.1 Activités et sorties scolaires (approbation)

Un document a été déposé.

Il est **proposé par Maxime Thibault** et résolu unanimement d'approuver les activités et sorties scolaires telles que présentés.

Toutes les activités de récompenses et de thématiques sont payées par le Fonds 9.

C.É. 20240527-045

6.2 Reddition du Fonds 9 (information)

La direction dépose un document explicatif.

6.3 Plan d'action 23-24 du Projet éducatif (information)

La direction dépose un document explicatif.

6.4 Plan de lutte/évaluation 23-24 (adoption)

Il est **proposé par Laurence Allard** et résolu unanimement d'adopter le plan de lutte /évaluation 23-24.

C.É. 20240527-046

6.5 Liste des classiques (approbation)

Il est **proposé par Corinne Thériault-Beauchamp** et résolu unanimement d'approuver les listes des classiques.

C.É. 20240527-047

6.6 Budget initial 2024-2025 (adoption)

Voir documents en annexe.

CONSIDÉRANT que, conformément à la Loi sur l'instruction publique, notre conseil d'établissement doit adopter et soumettre pour approbation au

Centre de services scolaire des Samares le budget pour l'année 2024-2025 ;

CONSIDÉRANT que ce budget maintient l'équilibre entre, d'une part les dépenses, et, d'autre part les ressources financières allouées à l'école par le Centre de services scolaire et les autres revenus qui lui sont propres ;

Il est **proposé par Corinne Thériault-Beauchamp** et résolu unanimement d'adopter et de soumettre, pour approbation au Centre de services scolaire des Samares, le budget de l'école pour l'exercice financier 2024-2025.

C.É. 20240527-048

6.7 Règle de transférabilité 2024-2025 (adoption)

Voir document en annexe.

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement et la direction de l'école doivent respecter les règles de transférabilité du Centre de services scolaire des Samares telles qu'elles apparaissent aux règles internes :

CONSIDÉRANT la nécessité de permettre à la Direction de gérer le budget d'une façon efficace ;

Il est **proposé par Corinne Thériault-Beauchamp** et résolu unanimement d'adopter la règle de transférabilité pour permettre à la direction de l'école de faire des transferts budgétaires entre les postes apparaissant au budget et d'en rendre compte sur une base à être déterminée au conseil d'établissement pour l'année scolaire 2024-2025.

C.É. 20240527-049

6.8 Organisation scolaire 2024-2025 (information)

La direction dépose un document.

7. Mot du service de garde

7.1 Explication du budget du SDG

La technicienne explique le budget du service de garde.

7.2 Explication du budget de la SDN

La technicienne explique le budget de la surveillance du midi. Le montant est fixé à 300,60 \$/ année ou 1,67\$/jour.

7.3 Règles de fonctionnement / SDG 24-25 (Tarification surveillance du diner)

Il est **proposé par Maxime Thibault** d'adopter les règles de fonctionnement de la surveillance du midi pour l'année 2024-2025.

C.É. 20240527-050

8. Mot du président et correspondance

Aucune correspondance

9. Mot du personnel enseignant

La course aux couleurs s'organise.

10. Mot du personnel de soutien

Les TES portent un dossard rose pour bien les identifier dans la cour d'école.

Visite des 6^e année à l'école Thérèse-Martin pour une activité d'intégration.

11. Mot du personnel professionnel

En orthopédagogie : les intervenant(e)s terminent le 3e bloc d'intervention. En ergothérapie c'est la fin des sous-groupes de pré écriture. Rédaction des bilans de fin d'année

12. Mot de la communauté

Personne n'est présent

13. Mot de l'OPP

Personne n'est présent

14. Mot du représentant du comité de parents

Planification de la remise du prix «d'engagement parental» décerné à un parent impliqué à l'école.

Présentation des résultats d'un projet de recherche auprès des parents de la région Lanaudière

Sujet de consultation pour l'année à venir : Répertorier les temps d'écran en classe.

Consultation sur les différents zonages des territoires.

Prochaine rencontre sera en présentielle le 19 juin 2024.

15. Varia

Aucun sujet

16.Rappel de la date du prochain C.É.

La prochaine rencontre aura lieu le 17 juin 2024 à 18h00 au restaurant Benny.

8. Levée de l'assemblée	
Il est proposé par Elodie Arc que la séance soit levée. Il est 21 :	c and et résolu unanimement d'adopter 01
C.É. 20240527-051	
Martine Bousquet, directrice	Marc-André Côté, président
	Marie-Pierre Lachance, secrétaire